

Genre et violences politiques

xix^e-xx^e siècles

Fanny BUGNON

RÉSUMÉ

Le recours à la violence pour des motifs politiques mêle engagement, action politique et transgression pénale. S'y ajoute, dans le cas des femmes uniquement, la transgression des normes de genre lors des poussées révolutionnaires, qu'elles soient ou non dotées des mêmes droits politiques que les hommes. Mettant en tension les normes pénales et sexuées, la violence politique permet à celles qui la pratiquent de s'affirmer comme sujets politiques. Révolutionnaires, socialistes, anarchistes, communistes ou patriotes, ces femmes se heurtent, au-delà des époques et des causes qui guident leur engagement, à la permanence des normes de genre et au poids des imaginaires sociaux qui font de la violence politique des femmes une véritable énigme sociale.



La barricade de la place Blanche défendue par des femmes (mai 1871).
Lithographie, France, XIXe siècle.



Photo d'identité judiciaire de Germaine Berton (1921). Source : Wikimedia Commons <https://goo.gl/7Zz3tQ>



Carte postale de propagande anti-communarde, oblitérée en juillet 1871, quelques semaines après la chute de la Commune de Paris. Source : Wikimedia Commons <https://goo.gl/H1Xx6H>

À la suite des travaux du sociologue allemand Max Weber (1864-1920), la violence politique est généralement définie comme une forme illégale de violence, par opposition à la violence légale, monopole du pouvoir régalien, à travers les forces policières et militaires. En ce sens, se battre – au sens propre du terme – pour des idées et s'inscrire *de facto* dans l'illégalité relève d'une triple dimension : celle de l'engagement, de l'action politique et de la violation des règles pénales. Dans le cas de la violence politique exercée par des femmes, s'ajoute la transgression des normes de genre.

L'exclusion des Françaises de la pleine citoyenneté lors de la Révolution signe leur mise à distance de l'espace

politique légal (suffrage et éligibilité uniquement masculins, éviction des armées et fermeture des clubs politiques féminins en 1793), malgré les revendications d'une Théroigne de Méricourt (1762-1817), qui voudrait voir les femmes porter les armes pour défendre la nation. Au XIX^e siècle, cet interdit, justifié par des arguments naturalistes et moraux, est confirmé dans toute l'Europe par la consécration du modèle d'une citoyenneté en armes strictement masculine. Il renforce l'illégitimité de la prise d'armes et de la participation des femmes aux épisodes révolutionnaires du XIX^e siècle, notamment au cours du Printemps des peuples de 1848.

Pourtant, républicaines, socialistes et anarchistes recourent à la violence contre le pouvoir politique en place, en participant à des combats de rue sur les barricades aux côtés des hommes ou à la perpétration d'attentats. Ce faisant, elles s'affirment donc comme des sujets politiques, alors même que la loi leur dénie ce statut. Ainsi, pendant la Commune et tout particulièrement au cours de la Semaine sanglante du 21 au 28 mai 1871, « les femmes se battirent comme des lionnes » pour défendre l'insurrection parisienne, parfois en portant le costume masculin des fédérés, écrit Louise Michel à son retour de déportation en Nouvelle-Calédonie (*La Commune, histoire et souvenirs*, 1898).

En Russie, les militantes nihilistes russes de Narodnaia Volia (La volonté du peuple) multiplient les attentats, de 1879 jusqu'à l'assassinat du tsar Alexandre II (1818-1881) auquel participent notamment Vera Figner (1852-1942) et Vera Zassoulitch (1849-1919). Au nom du féminisme, les suffragettes britanniques du Women's Social and Political Union, fondé en 1903 par Emmeline Pankhurst (1858-1928), recourent quant à elles à l'action directe, en multipliant les destructions matérielles ; Emily Davison (1872-1913) meurt après s'être jetée délibérément sous les sabots du cheval de George V (1865-1936), façon spectaculaire et dramatique de réclamer les mêmes droits que les hommes. L'assassinat politique est également une modalité d'action revendiquée par les militantes anarchistes françaises, à l'image de Germaine Berton (1902-1942), qui abat Marius Plateau (1886-1923), responsable de l'Action française et camelot du roi, crime pour lequel elle est acquittée. Quelle que soit la diversité des causes et des formes d'action, ces femmes engagées légitiment toutes l'usage de la violence politique par la lutte des deux sexes contre l'oppression et la violence d'État, alors même qu'elles sont dépourvues de droits politiques, comme le théorise la socialiste polonaise, naturalisée allemande en 1898, Rosa Luxemburg (1871-1919) dans *Réforme sociale ou révolution ?*, ou l'anarchiste russe Emma Goldman (1869-1940).

La Seconde Guerre mondiale confirme la prégnance des normes de genre : si des résistantes recourent aux armes contre l'occupant, elles se voient le plus souvent assignées à des tâches logistiques. Alors que le second XX^e siècle, en féminisant armée et police, ouvre progressivement l'accès des femmes, citoyennes de plein droit, à la violence légale, d'autres, dépourvues de droits civiques, font le choix de l'engagement par les armes. La lutte contre les pouvoirs coloniaux européens l'illustre tout particulièrement. Les rangs du FLN (Front de libération nationale) algérien comptent ainsi de nombreuses *moudjahidates* (combattantes). Parmi elles, Zohra Drif (née en 1934), Djamil Bouhired (née en 1935) et Djamil Bouazza (1938-2015) sont condamnées à mort pour avoir commis des attentats à la bombe meurtriers, puis graciées à la fin du conflit. Les années 1960 signent également le retour de la violence révolutionnaire sur le continent européen, à la fois contre des régimes autoritaires (Espagne, Grèce) et démocratiques (République fédérale d'Allemagne, Italie, France). L'apparition d'ETA (Euskadi Ta Askatasuna, Pays basque et liberté, 1959) en Espagne, de la RAF (Rote Armee Fraktion, Fraction armée rouge, 1970) en RFA et des Brigate rosse (Brigades rouges, 1970) en Italie, ainsi que la réactivation en 1969 de l'IRA (Armée républicaine irlandaise) marquent l'affirmation des groupes armés mixtes de la gauche radicale, qu'ils s'inscrivent dans une perspective indépendantiste ou révolutionnaire.

Les militantes de ces organisations font généralement l'objet d'une attention médiatique toute spécifique, tant pour leur participation à des attentats meurtriers que pour leur production théorique qui justifie la violence. Dans la décennie 1970, les autorités ouest-allemandes s'inquiètent, par exemple, du fait qu'« un terroriste sur deux est une femme ». La présence féminine dans les rangs de ces groupes violents est lue comme le symptôme d'une

radicalisation inquiétante. Souvent désignées comme « Amazones de la terreur », les femmes engagées dans ces organisations incarnent le fantasme d'une confusion entre le masculin et le féminin, voire d'une guerre des sexes. Le désordre social engendré par les actes violents se trouverait ainsi aggravé par l'implication féminine. Les actrices de la violence politique sont bel et bien sans cesse confrontées à la permanence des normes de genre et au poids des imaginaires sociaux qui mettent en circulation des figures archétypales qui n'existent qu'au féminin : furie, « vierge rouge » ou « vierge noire », pétroleuse, pasionaria et surtout amazone sont systématiquement convoquées comme autant de figures féminines du désordre.

La violence politique des femmes est pourtant constamment présentée comme une nouveauté. À ce déni de la réalité s'ajoute celui de leur conscience politique : elles seraient femmes « sous influence » ou psychologiquement fragiles, comme fut qualifiée l'Irlandaise Violet Gibson (1876-1956) après sa tentative d'assassinat de Mussolini en 1926, ou encore amoureuses suiveuses, telle la compagne de Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon (née en 1957), pourtant fondatrice d'Action directe en France. Ces femmes s'engageraient donc pour d'autres raisons que l'adhésion idéologique et n'agiraient pas en pleine autonomie. Cette relativisation sentimentale est un dispositif classique de dépolitisation de la violence politique féminine. Au ^{xxi}^e siècle, celle-ci demeure perçue comme une énigme sociale et subit toujours un traitement différencié de celle des hommes.

BIBLIOGRAPHIE

BUGNON, Fanny, *Les « amazones de la terreur ». Sur la violence politique des femmes, de la Fraction armée rouge à Action directe*, Paris, Payot (coll. « Bibliothèque historique »), 2015.

CARDI, Coline, PRUVOST, Geneviève (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.

EAGER, Paige W., *From Freedom Fighters to Terrorists : Women and Political Violence*, Aldershot, Ashgate, 2008.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedia/thématiques/genre-et-europe/genre-et-révolution-en-europe-aux-xixe-xxe-siècles/genre-et-violences-politiques>